

R457 : MONTER, VÉRIFIER ET UTILISER DES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

NOUVEAUTÉ 2023 :
SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
ENRICHIS, INTERACTIFS ET INNOVANTS



2 jours (14 heures)

PACK 1 :

• **R457 + R408 : 4 jours** (28 heures)

PACK 2 :

• **R457 + R408 + TRAVAIL EN HAUTEUR :**
5 jours (35 heures)

PUBLIC :

Toute personne appelée à monter, vérifier, utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

PRÉREQUIS :

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.
- **Etre formé au port et à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.**

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Le candidat doit se munir de ses propres **chaussures de sécurité**.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences sera remise aux candidats

HABILITATION FORMATION DOM :

Formation DOM est habilité par la CGSS Guyane.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr

Horaires : 8h00-12h00 puis 13h00-16h00

ACCESSIBILITÉ PERSONNES HANDICAPÉES :

Plus d'information en page 5.

*image d'illustration non contractuelle



OBJECTIFS :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques,
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant,
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant,
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

PARTICIPANTS :

Minimum 3 candidats - Maximum 8 candidats.

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention,
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs,
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation,
- L'exploitation de la notice du fabricant,
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent,
- La préparation du montage,
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant,
- L'examen d'adéquation,
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage,
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage,
- Le compte-rendu de vérification,
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant.

RÉGLEMENTATION :

Pour tout usage professionnel d'échafaudages, une formation est obligatoire, qu'il s'agisse du montage ou du démontage. C'est ce que vient préciser l'article R.4323-69 du Code du travail : « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

C'est généralement l'échafaudier qui se charge de monter et démonter l'échafaudage sur le chantier. Les normes européennes en termes d'échafaudages ont été prévues dans le décret 2004-924 du 1er septembre 2004. Ainsi, en complément du précédent article du Code du travail, l'article R.233-13-31 ajoute que le contenu est précisé aux articles R. 231-36 et R. 231-37.

PROFIL DES FORMATEURS :

Professionnel des formations liées à la manipulation et l'utilisation des échafaudages.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de cours interactif,
- Exercices pratique en vue de la mise en situation à l'utilisation des échafaudages conformément à la réglementation,
- Utilisation des équipements de protection individuelle et collective,
- Dépliant mémo remis aux stagiaires.



ASSOCIATION DE FORMATIONS :

Le dispositif de l'INRS permet dans le cas où la formation « R408 : Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière » (3 jours) et la formation « R457 » (2 jours) sont associées, la durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours au lieu de 5 jours pour 8 stagiaires maximum.